



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8026

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la
Direction de la santé**

*

Art. 1^{er}. À l'article 2, paragraphe 2, alinéa 2, de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé, le terme « médical » est remplacé par le terme « opérationnel ».

Art. 2. L'article 16 de la même loi est modifié comme suit :

1° Au paragraphe 2 sont apportées les modifications suivantes :

- a) À l'alinéa 1^{er}, les termes « , de directeur adjoint médical et technique » sont supprimés ;
- b) À l'alinéa 3, à la première phrase et à la dernière phrase, le terme « doit » est remplacé par les termes « et le directeur adjoint opérationnel et technique doivent ».

2° Au paragraphe 3, les termes « , le directeur adjoint médical et technique » sont supprimés.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 23 novembre 2022

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen